

500,000 FRANCS A GAGNER

AU TIRAGE DU 1^{er} OCTOBRE PROCHAIN

DES LOTS DU NOUVEL EMPRUNT D'AUTRICHE.

CHAQUE LOT D'OBLIGATION DOIT GAGNER INFAILLIBLEMENT.

LES GAINS PRINCIPAUX SONT :

21 fois frs **625,000**, 71 fois frs **500,000**, 103 fois frs **375,000**, 90 fois frs **100,000**,
105 fois frs **75,000**, 90 fois frs **50,000**, 105 fois frs **37,500**, 370 fois frs **12,500**, 20 fois frs
10,000, 258 fois frs **5000**, 754 fois frs **2500**.

Le moindre gain que puisse obtenir une Obligation est de frs **200**.

Nous céderons les Lots d'Obligation du dit Emprunt à frs **200** la pièce, mais comme nous nous engageons d'avance de les reprendre après le susdit tirage au prix de frs **250** les personnes qui désireraient à s'y intéresser n'auront actuellement à nous verser que cette différence, soit frs **50** par Obligation ou frs **50** pour 10 Obligations, et en nous remettant frs **1000** nous en céderons **10** Obligations.

Les remises pourront nous être faites sous enveloppe chargée soit en billets de Banque, soit en effets sur Bruxelles ou sur Paris.

Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés.

Pour ordres et renseignements s'adresser **directement** à la maison de Banque soussignée.

STIRN ET GREIM, à Francfort s/M.

ÉTUDE DU NOTAIRE

Van Ormelingen, à Tongres.

VENTE PUBLIQUE

DE

BIENS PATRIMONIAUX.

Vendredi 10 septembre 1858, à 9 heures du matin à Sichen, au local des séances de monsieur le juge-de-peace du canton de Sichen-Sussen et Bolré, le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement, à la requête des héritiers de JEAN BEYE de Wonck, conformément à la loi de 12 juin 1816, les biens ci-après :

Commune de Wonck.

- 1^o Un pré de 12 ares 30 centiares, situé au Waer section B, n^o 745.
- 2^o Une terre de 27 ares devant froidmont, section C, n^o 429^d.
- 3^o Une maison avec écuries, granges et jardin, d'une superficie de 6 ares 50 centiares, sise au Waer section B, n^o 741^a et 742^a.
- 4^o Une terre de 19 ares 80 centiares dessus Hez, section B, n^o 89.
- 5^o Une terre de 10 ares 20 centiares, située au Waer, section B, n^o 574^b.
- 6^o Une parcelle de pature de 10 ares 90 centiares au pierreux, section C, n^o 971^b.
- 7^o Une parcelle de bois de 8 ares 70 centiares au même endroit, section C, n^o 972^b et 973^b.
- 8^o Une terre de 22 ares 70 centiares derrière Lavaux, section D, n^o 199^b.
- 9^o Un pré de 9 ares 40 centiares au même endroit, section D, n^o 218^b.
- 10^o Un idem de 22 ares 50 centiares au moulin, section D, n^o 235^b.
- 11^o Une terre de 20 ares 10 centiares sur Rossa, section E, n^o 222^b.
- 12^o Une terre de 12 ares 85 centiares, détenue à titre d'antichrèse par M. Eustache Fraikin de Bassenge. Pour plus amples renseignements s'adresser au dit notaire VAN ORMELINGEN à Tongres, rue de St-Trond.

KANTOOR VAN DEN

Notaris Delvigne, te Tongeren.

VERKOOP

VAN BOOMEN.

De notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, zal op maandag 20 september 1858, om 9 ure 's morgens ten verzoeke van de heer HUBERT LAMBRECHTS, grondeigenaar te Freeren, aen de meestbiedende openbaerlyk verkoopen :

Omtrent 50 schoone dikke canadas boomen, wassende op de gemeente Freeren, en 18 dikke witte en 5 olmen boomen wassende in Nederheim-brouck. Vergadering der liefhebbers ten huize van de heer Lambrechts.



DE PHENIX,

Belgische maatschappij van verzekering, met vaste premien

TEGEN BRAND.

Hoofd-agent te Tongeren, M. COLLÉZ, groote markt, n^o 20.

KERMESSE DE TONGRES

PROGRAMME

DES FÊTES.

DIMANCHE, 12 SEPTEMBRE,

à 10 heures du matin,

GRANDE PROCESSION,

à 8 heures du soir,

BAL AU CASINO,

donné par la société de musique.

LUNDI, 13 SEPTEMBRE,

à 7 heures du soir,

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

AU CASINO,

plusieurs artistes distingués s'y feront entendre.

MARDI, 14 SEPTEMBRE,

à 8 heures du soir,

BAL A L'HOTEL-DE-VILLE,

donné par la société des bals et redoutes.

MERCREDI, 15 SEPTEMBRE,

à 6 heures du soir,

REPRÉSENTATION DRAMATIQUE

au Casino; le spectacle sera composé de : MALADE IMAGINAIRE, en flamand; de l'opérette, LES DEUX AVEUGLES et d'un BALLET.

JEUDI, 16 SEPTEMBRE, (jour de la foire aux chevaux),

à 8 heures du soir,

GRAND BAL,

donné à l'Hôtel-de-ville par la société des bals et redoutes.



A L'OCCASION DE LA FÊTE, IL Y AURA

BAL

à la Société de Roelenge,

LE 5 ET 6 SEPTEMBRE PROCHAIN.

FÊTE DE BASSENGE.

BAL DIMANCHE 12 ET LUNDI 13 SEPTEMBRE, chez FRANÇOIS CUITTE-MARÉCHAL.

Prix d'entrée : 1 franc, à retrouver sur la boisson.

COURS DE DANSE.

M. BERTHIER, PROFESSEUR,

a l'honneur de prévenir le public, que ses cours du soir ont lieu tous les jours de 7 à 9 heures, à dater du 16 août et finiront le 8 octobre; il se rendra également au domicile des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il enseignera toutes les danses ainsi que le joli quadrille des Lanciers.

S'adresser chez M. VANDENRYDT, aubergiste, rue de Hasselt, à Tongres.

COLLÈGE COMMUNAL ET ÉCOLE MOYENNE DE TONGRES.

La rentrée des classes aura lieu le lundi, 4 octobre. Les examens d'admission et de passage d'une classe à une autre commenceront le même jour à 8 heures du matin.

L'enseignement comprend les humanités et les études professionnelles. Un pensionnat est annexé aux deux établissements. Le prix de la pension est de 400 frs, par an. La rétribution scolaire varie de 45 à 55 frs par an, selon les classes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ANGENOT, directeur.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

DIRIGÉS PAR LES

Sœurs de la charité de Notre-Dame Mère de miséricorde,

A FALL-MHEER.

Le prix de la pension annuelle est de 300 francs. La rentrée des classes est fixée au 2 octobre.

BOURSES D'ÉTUDE.

Les collateurs de la fondation de bourses d'étude JEAN LEENAERS à Tongres, informent les intéressés qu'une bourse d'étude deviendra vacante au premier octobre prochain, et que les plus proches parents du fondateur sont appelés à en jouir.

Les ayants-droit sont donc invités à faire parvenir leurs demandes appuyées des pièces constatant leurs droits à l'obtention de cette bourse, à M. COART-DEPAIFVE, receveur de cette fondation à Tongres, dûment affranchies, avant le 10 octobre prochain.

VINS ET CIGARES

de toutes qualités,

à des prix modérés, chez VANHERFF-BREUKERS, coin de la rue de Hasselt.

1400 FRANCS A PLACER

SUR HYPOTHÈQUES.

S'adresser au bureau du Courrier.

A louer de suite,

Une belle et spacieuse MAISON, située sur le Vrythof, vis-à-vis du palais de justice, à Tongres. S'adresser à M^r l'avocat FRÈRE, à Tongres.

Librairie de la veuve COLLEE, à Tongres. Grand'place, n^o 20.

L'AIDE DU NÉGOCIANT,

du Banquier, du Notaire, et de tous les Agents chargés de ventes publiques; contenant :

- 1^o Un tableau indiquant au négociant ses prix de vente comparés au prix d'achat et calculés selon le taux pour cent du bénéfice à prélever, au Notaire et aux Agents chargés de ventes publiques, les prix de vente calculés, avec frais compris, selon le taux pour cent;
- 2^o Une méthode simple et claire pour calculer l'intérêt, suivie d'une table contenant les diviseurs des taux les plus usités pour opérer les comptes d'intérêt dans toutes leurs fractions, et d'une explication sur la manière la plus simple de trouver ces diviseurs;
- 3^o Les différents frais de recouvrement des valeurs, et la manière de les calculer;
- 4^o La méthode la plus facile pour calculer l'escompte des valeurs, suivie de quelques bordereaux d'escompte, faits avec clarté et précision;
- 5^o Une table pour trouver facilement le nombre de jours depuis une date quelconque jusqu'à une autre; par AUG. LEFEBVRE, négociant. 2,00

LE NÉGOCIANT BELGE, ou comptes faits pour l'achat ou vente de toutes espèces de marchandises, en tous poids et mesures, en francs et centimes, avec la réduction en argent des Pays-Bas. 1,50

NOUVEAUX COMPTES faits de Barème en francs et centimes, suivis du calcul de l'intérêt de l'argent à demi pour cent par mois, pour tous les jours et mois de l'année, etc. 1,25

CULTURE ORDINAIRE ET FORCÉE de toutes les plantes potagères connues; par GERARDI, président du comice agricole. Gros volume in-12, de 648 pages et 192 figures, 1854. 2,50

LE BON FERMIER,

AIDE-MÉMOIRE DU CULTIVATEUR, par J.-A. BARRAL, frs 7.